

MESSAGES PRINCIPAUX

**Publication du bulletin quotidien** : à compter du vendredi 10 juillet, le bulletin d'information sera publié de façon hebdomadaire, tous les vendredis à 16h.

Pour un été en toute sérénité, continuez à vous protéger de la COVID-19



- ✓ Emportez du gel hydroalcoolique avec vous, pour vous laver les mains régulièrement
- ✓ Prévoyez des masques pour pouvoir vous protéger quand la distanciation physique ne peut pas être respectée
- ✓ Respectez les consignes sanitaires

Même en vacances, je reste vigilant

Vous êtes considéré comme une personne à risque face au coronavirus ? Pendant les vacances ne relâchez pas votre vigilance. Si nécessaire demandez conseil à votre médecin.



OÙ SE FAIRE TESTER DANS NOTRE RÉGION ?

Trouver un lieu pour faire un test virologique (RT-PCR) de dépistage du Covid-19 :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/coronavirus-ou-se-faire-tester>



DONNÉES RÉGIONALES

Etablissements hospitaliers

**16** personnes en réanimation

- 0 dans le Cher
- 8 en Eure-et-Loir
- 2 dans l'Indre
- 2 en Indre-et-Loire
- 0 en Loir-et-Cher
- 4 dans le Loiret

**548** décès en

- établissement de santé (dont 122 résidents d'établissements médico-sociaux) (1)
- 83 dans le Cher
- 135 en Eure-et-Loir
- 79 dans l'Indre
- 85 en Indre-et-Loire
- 63 en Loir-et-Cher
- 103 dans le Loiret

**1 973** personnes de retour à domicile (2)

Etablissements médico-sociaux

**391**

résidents décédés dans leur établissement d'accueil (1)

- 76 dans le Cher
- 97 en Eure-et-Loir
- 79 dans l'Indre
- 47 en Indre-et-Loire
- 44 en Loir-et-Cher
- 48 dans le Loiret

Tests période du 27 juin au 3 juillet

**8 061**  
Personnes testées

**71**  
Personnes positives

**0,9 %**  
Taux de positivité

**2,8**  
Taux d'incidence (3)

(1) Les chiffres des personnes décédées sont cumulatifs depuis le début de l'épidémie. Ces chiffres peuvent évoluer à la baisse, les établissements pouvant effectuer des corrections a posteriori (cas Covid infirmé).

(2) Concerne les patients ayant été hospitalisés pour Covid-19 et de retour à domicile en raison de l'amélioration de leur état de santé.

(3) Le taux d'incidence concerne le nombre de personnes testées positives pour 100 000 habitants.